

mon sens, nous avons entrepris là quelque chose d'intéressant. Cela dit, monsieur l'Orateur, je pense comme le représentant de Peace River qu'il conviendrait d'examiner l'ensemble de la question.

Il y a un secteur où nous n'avons pas réglé le problème: celui des prévisions budgétaires ou de l'octroi des fonds. Je ne propose pas qu'on revienne à l'ancien système où le moindre crédit faisait l'objet d'une étude au comité des subsides. C'était devenu une pratique vide de sens. Voilà pourquoi nous avons accepté de déférer tous les crédits à des comités permanents distincts. Or qui osera prétendre à la Chambre que les comités permanents étudient en détail les prévisions de dépenses ou que le Parlement en fait un examen minutieux? Je n'ai pas la prétention d'avoir la réponse.

Dans nos efforts pour apporter des améliorations nous n'avons pas beaucoup réussi à l'endroit des prévisions de dépenses. Les crédits représentent maintenant une somme si énorme par rapport à il y a cent ans qu'il faut sans doute aborder toute la question différemment. Il faut nous rappeler que le Conseil du Trésor ainsi que son secrétariat s'adonnent à ce genre d'examen avant que nous soyons saisis des crédits. Il y a aussi l'auditeur général, son personnel ainsi que le comité des comptes publics qui poursuivent ensuite l'examen et l'ensemble de la situation ne requiert pas les mesures jugées nécessaires il y a un siècle. Sans doute le Parlement doit-il s'occuper de choses plus importantes. Par ces réflexions, je ne prétends nullement vider la question. Même si, du point de vue du processus législatif, le régime des comités s'est révélé fructueux, nous n'avons par réglé le problème des prévisions de dépenses et des crédits. Il y a aussi d'autres questions relatives aux comités qui demandent notre attention. A mon avis, la plus grande difficulté à laquelle les comités font face est celle du temps. Parfois, la question des locaux et autres installations pose aussi des problèmes. J'aimerais que l'idée de faire siéger les comités pendant les congés de la Chambre se répande. Nous avons suffisamment utilisé cette pratique en septembre, certains comités plus tôt même, pour nous rendre compte qu'elle a du mérite.

Aujourd'hui, la Chambre siégera dans la matinée, dans l'après-midi et dans la soirée. Je suis membre d'un important comité permanent qui doit aussi tenir trois séances. Cela n'a aucun sens, d'autant plus qu'il nous faut aussi participer à d'autres réunions et nous acquitter d'autres obligations le même jour. En pareilles circonstances, le travail des comités en souffre. Les comités seraient plus efficaces si nous prenions des dispositions de ce genre. Je ne veux pas dire seulement de convoquer les comités pendant le congé d'été. Je trouve excellente l'idée de suspendre les travaux de la Chambre pendant une semaine toutes les quatre, cinq ou six semaines, comme on en décidera afin de permettre aux comités d'avancer leurs travaux.

En général, je suis du même avis que le député de Peace River: nous devrions étudier les travaux des comités. Les intéressantes mesures que nous avons prises et les progrès que nous avons faits sont de nature à nous encourager. Nous pouvons continuer à en faire une partie encore plus efficace du processus parlementaire.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je souhaite l'adoption de la motion à l'étude. Je ne sais pas si le député de Peace River l'a dit aujourd'hui, mais il a dit vendredi dernier que les comités qui veulent se déplacer devraient justifier leur requête. On ne peut pas donner carte blanche aux comités pour leur permettre de voyager chaque fois que le président ou les membres en ont la fantaisie. Tous les partis, je crois, sont en faveur d'une certaine restriction en ce qui concerne les déplacements des comités. Il ne fait pas de doute que la chose est souhaitable dans le cas de ce comité particulier.

Moi aussi, j'ai des doutes sur l'état des conférences fédérales-provinciales et sur leur utilité ces deux ou trois dernières années, mais la constitution reste certainement un problème majeur au pays. La plus grande participation possible des Canadiens à cette étude continue d'être une proposition valable.

• (12.20 p.m.)

Le mieux serait de convoquer une assemblée constituante, mais ce serait compliqué et je ne sais quand nous pourrions trouver le temps de le faire. Ne serait-ce pas faire un premier pas dans cette voie que de charger un comité parlementaire de rencontrer les Canadiens? Le comité a commencé ce travail grâce aux voyages qu'il a déjà entrepris, et il y aurait lieu, je crois, de l'encourager à faire de nouveaux voyages plutôt que de l'en dissuader. Il me semble, à bien y penser, que si le comité siège simplement à Ottawa et ressasse les différents préjugés qu'il nourrit à l'égard de la constitution, il ne se montrerait pas plus utile que les conférences fédérales-provinciales des deux ou trois dernières années. A mon sens, il ne se rend utile que dans la mesure où il parcourt le pays et rencontre les gens. Il serait déplorable, je pense, de ne pas lui permettre de mener à bonne fin le programme qu'il a amorcé. Lui refuser cette permission serait, à mes yeux, un acte d'injustice, un acte de discrimination à l'égard des régions canadiennes qu'il n'a pas encore visitées.

Selon l'un de mes honorables amis, le comité n'a fait qu'un seul voyage. Mais ce fut un voyage important. Il a parcouru tout le Manitoba. L'expérience que le comité a acquise au Manitoba et au Yukon démontre bien l'utilité des déplacements de ce genre. Si le Manitoba est important, le reste du pays l'est tout autant, et, selon moi, il faudrait encourager le comité à poursuivre son programme comme le préconisait le rapport qu'il a déposé à la fin de la dernière session. Je suis moins porté à désapprouver les propos du député de Peace River que je ne l'étais vendredi dernier. Je crois qu'il se montre plus raisonnable; il a atténué sa façon de voir. Il est ainsi fait.

M. Baldwin: La lecture de mon propre discours m'a rendu beaucoup plus raisonnable.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est un plaisir de négocier avec lui les travaux et le programme de la Chambre; ayant exprimé son opinion à propos du Règlement et du régime de comités, il ne s'opposera pas, je l'espère, à ce que le comité reçoive l'autorisation qu'il demande. Nous ne nous y opposons certainement pas.